



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 SEPTEMBRE 2020**

OBJET : Annulation de la délibération n°27/20 du 21 juillet 2020 relative à la désignation des délégués représentant de la commune au sein du SIVOM ABBM.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h04), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Madame CORFMAT (arrivée à 19h04), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH (arrivée à 19h06), Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR (arrivée à 19h06), Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Madame PINOT, Monsieur LAMAAIZI, Madame ROUXEL, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur BRUVIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame CROS, absente excusée.

Madame DELAFONTAINE, absente.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple composé des communes d'Angy, Balagny-sur-Thérain, Bury et Mouy (SIVOM ABBM) ;

Considérant un courrier datant du 26 février 2020 qui demandait la désignation des nouveaux délégués au sein du SIVOM ABBM ;

Considérant la délibération n°27/20 du Conseil Municipal du 21 juillet 2020 désignant les délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune de Mouy ;

Considérant qu'il revient à la Communauté de Communes du Clermontois, dont la commune de Mouy est membre, de désigner les délégués titulaires et suppléants pour intégrer le comité le comité syndical du SIVOM ABBM ;

Considérant qu'il convient alors d'abroger la délibération n°27/20 du Conseil Municipal du 21 juillet 2020;

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Abroge de la délibération n°27/20.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 10/09/2020

Date de l'affichage : 24/09/2020

N° : 62/20

